

Urban trail de Romans : courez vous inscrire

Organisée par la Ville, avec l'appui du club de l'EARP, cette 9° édition de l'Urban Trail vous entraînera, le 7 décembre prochain, au cœur du centre historique de Romans. Il est encore temps de vous inscrire.

Cette course en nocturne, avec un départ à 20 heures, de la collégiale Saint-Barnard (quai Ulysse-Chevalier), vous permettra, de découvrir, à la lueur des candélabres ou, mieux, d'une lampe frontale, toute la richesse du patrimoine romanais, dans une ambiance particulière, à laquelle ajouteront encore les illuminations de Noël. Nouveau! Elle traversera également, cette année, la place du Chapitre, dont le réaménagement a été récemment inauguré. Et vous retrouverez, depuis le belvédère Saint-Romain, cette vue imprenable sur Romans.

Vous avez le choix entre deux épreuves dont les départs seront donnés simultanément. Vous pouvez ainsi faire une boucle de 6,5 km avec plus de 300 marches à gravir et 70 mètres de dénivelé positif et vous arrêter là... Ou continuer sur votre lancée et repartir pour un tour, ce qui vous fera un total de 13 km, plus de 600 marches et 140 mètres de dénivelé positif. A vous de décider au moment de votre inscription.

Au-delà d'un challenge sportif, l'Urban Trail de Romans se veut aussi et avant tout une course ludique. Coureurs amateurs ou chevronnés, licenciés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme, tout le monde peut participer, dès 15 ans, sous réserve de présenter un certificat médical (ou sa photocopie) de moins d'un an autorisant la pratique de la course à pied en compétition ou, si vous êtes licenciés FFA, une carte/attestation de licence. Les mineurs devront également fournir une autorisation parentale.

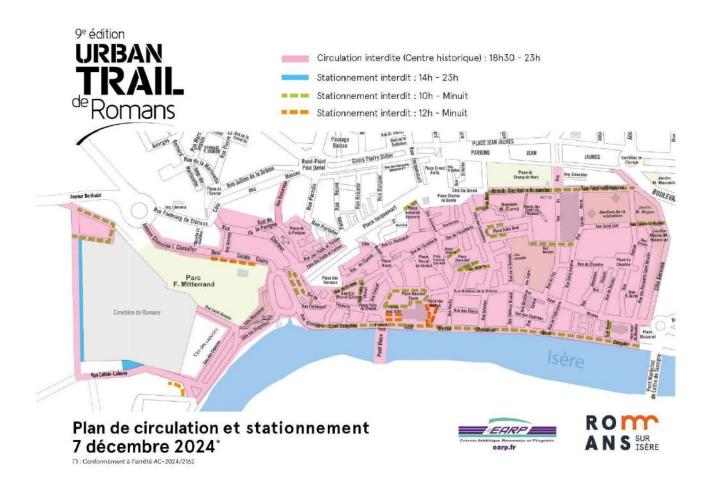
En vous inscrivant à cette course, vous ferez également acte de solidarité puisque, sur le montant de votre inscription, 4€ seront reversés à l'AFM Téléthon.

Les inscriptions sont prises, uniquement en ligne*, jusqu'au vendredi 6 décembre. Vous pouvez aussi vous inscrire sur place, le jour de l'épreuve, soit le samedi 7 décembre, de 15h à 19h30, place Maurice-Faure mais il vous en coûtera alors 13 € pour le 6,5 km et 15€ pour le 13 km. Retrouvez le règlement complet sur le site de la Ville (www.ville-romans.fr).

 $Inscriptions \ sur \ https://in.chronoconsult-inscriptions.fr/urban-trail-romans-2024? current Page=select-competition$

Circulation, stationnement, mode d'emploi

Cette course, qui sillonnera les rues du centre historique, traversera le parc Mitterrand et contournera le cimetière (à l'Ouest de Romans), ne sera pas sans quelques incidences sur la circulation. Ci-joint le plan pour vous y retrouver.



[+] de détails

La circulation sera interdite, samedi 7 décembre, de 18h30 à 23h, sur les voies suivantes : quais Ulysse-Chevalier, Chopin et Dauphin, place et rue Saint-Nicolas, rues des Remparts-Saint-Nicolas et Colonel J.-Martin, Jardin Nicole-Algan, rues Haute-Villeneuve, Sainte-Marie, Bistour, Chapitre, Saint-Antoine et du Puy, place du Champ-de-Mars, rue du Capitaine Bozambo, rue de Mars, Escalier de la Poste, place Jules-Nadi (de l'Escalier de la Poste à côte des Cordeliers et de la côte des Cordeliers à la rue de la Banque), rues de la Banque, Sabaton, des Clercs et des Trois-Carreaux, place aux Herbes, place Maurice-Faure, rue Pérollerie,

place du Docteur Zamenhof, place Gondoin, rue de Loulle, côte Jacquemart, place Jacquemart (de la rue Jacquemart à la place Ancienne-Bouverie), rue de l'Armillerie, place Ancienne-Bouverie, rue Jean-Jacques-Rousseau, côte Bonnot, place et côte Macel, rue de l'Epaule, côte des Crottes, rue du Fuseau (en direction de la côte du Crotton), côte du Crotton, côte et rue Poids-et-Farines, place du Bout, rue de l'Escot, rue du Berger, place et rue de la Pavigne, rue de Clérieux (en direction de la rue Pêcherie), rue Pêcherie, Escalier Josaphat, place de la Presle, quai Sainte-Claire (en direction du chemin des Bastions, par l'arrière de la cité de la Musique), chemin des Bastions, avenue Chanoine Jules-Chevalier (parking du théâtre de la Presle), côte Montolivet, rue Calixte-Lafosse, côte des Chapeliers, rue Saint-Romain, rue Chossigny, rue des Teintures et place du Pont.

Les restrictions de circulation s'appliquent également sur l'ensemble des voies et parkings situés dans le périmètre de la course. En conséquence :

La circulation sera également interdite ce même jour aux mêmes heures: Pont-Vieux, rues de la Savasse, de Clérieux (entre la côte des Masses et la rue de la Savasse), Bonnevaux (entre le parking de l'immeuble éponyme, le lavoir et la rue de la Pavigne), rue Fontessort, rue Folquet, côte Garenne, rues Sabaton, Château-Brunet, Saint-Nicolas (à partir de la rue Musselon) et rue du Puy (à partir du parking des Cloîtriers Nord), côte des Cordeliers et place Jacquemart (de la fontaine des Dauphins à la place Ancienne-Bouverie).

Le stationnement des véhicules sera interdit,

- A partir de 10h : place Maurice-Faure ;
- De 12h à minuit : quai Sainte-Claire (sur le parking situé devant le théâtre de la Presle et au droit de la cité de la Musique), sur le parvis Jean-XXIII, sur la place du Pont (au droit de la collégiale, côté quai Ulysse-Chevalier), place aux Herbes, rue Calixte-Lafosse (sur la contre-allée, face à la chambre funéraire, en direction de la rue Romanet-Boffin);
- De 10h à minuit: quai Ulysse-Chevalier, quai Chopin (jusqu'à la rue des Remparts Saint-Nicolas), place Saint-Nicolas, rue du Chapitre, place Jules-Nadi (entre la rue de la Banque et l'Escalier de la Poste, sur les deux voies, des deux côtés), rue Louis-Mandrin, rue Jean-Jacques-Rousseau (entre la côte Bonnot et la côte Macel), rues Pêcherie, de Clérieux, des Trois-Carreaux et de Mars, place du Bout, rue du Fuseau, place du Docteur Zamenhof, rue de l'Escot, rue Colonel J.-Martin, 29 place Jacquemart (sur les 4 places de parking située devant la Banque Rhône-Alpes);
- De 14h à minuit : sur le parking du cimetière (rue Calixte-Lafosse).
- Des déviations seront mises en place, de 18h30 à 23 h :

- Pour tous les véhicules circulant depuis la rue de Bellevue: par la rue Calixte-Lafosse, la rue Magnard, l'avenue Marcelin-Berthelot (en direction du rond-point Yitzhak-Rabin), le rond-point Yitzhak-Rabin, l'avenue Louis-Saillant, la rue Simone-Abbat, l'avenue Duchesne, le cours Pierre-Didier, la place Jean-Jaurès, le boulevard Voltaire, l'avenue Charles-Jourdan et le pont Neuf (Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny).
- Pour tous les véhicules circulant depuis Bourg-de-Péage: par le pont Neuf (Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny). L'itinéraire au-dessus est valable dans les deux sens.